



ELECTIONS PROFESSIONNELLES FPH

10 décembre 2026

Voter CGT c'est voter pour

L'augmentation des salaires et des pensions

La reconnaissance de la pénibilité de notre travail

Une retraite à 60 ans à taux plein



Le nombre de mandaté.e.s CGT au CGOS dans votre région dépendra des résultats aux élections.

COORDONNÉES DU SYNDICAT CGT

“ ”

**Défends tes droits!
Syndique-toi!**



VOTRE CGOS 2026



Occitanie

Le CGOS

Sous la pression croissante des agents et des organisations syndicales, en particulier de la CGT, l'État crée en 1960 le **Comité de Gestion des Œuvres Sociales** (CGOS). Sa mission est alors claire : répondre concrètement aux besoins des hospitalier.e.s par des aides sociales, et le développement d'activités culturelles, sportives, de loisirs et de vacances.

Aujourd'hui, le CGOS est une association loi 1901, agréée par le ministère de la Santé. Il gère une contribution de 1,42 % de la masse salariale versée par les établissements, complétée par 0,09 % plafonné à l'indice 489, dédiée au CESU pour la garde d'enfants.

Le CGOS, fidèle à sa vocation sociale, accompagne les agents hospitaliers dans les moments heureux comme dans les difficultés de la vie, à travers des prestations, des aides remboursables ou non, toujours fondées sur des critères sociaux.

LE CGOS s'adresse :

- aux titulaires, stagiaires, contractuel-le-s, apprenti.e.s, retraité.e-s de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'à leurs familles, sans condition de revenus, avec quelques exceptions spécifiques.
- aux agents en congé parental et ceux/celles en disponibilité d'office pour raison de santé peuvent également bénéficier du CGOS (hormis de l'ASASM et des aides remboursables).



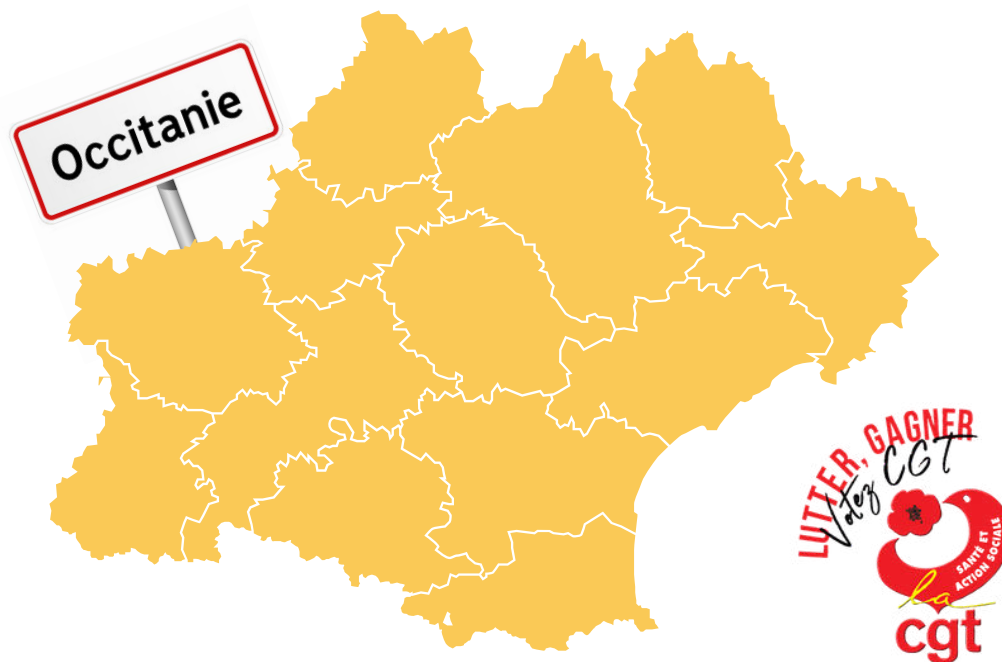
Espace agent
CGOS

N'oubliez pas !
Tous les ans en décembre,
il faut rouvrir ses droits.

2

*Un outil solidaire,
né des luttes,
pour répondre aux
besoins
des hospitalier.e.s.*

VOS MANDATÉ.E.S CGT



ASPECT JEAN-CHRISTOPHE **65**
CARROIS NICOLAS **66**
CABRIT NATHALIE **12**
DUPLOYER CATHERINE **66**
HARRAT AHMED **31**
BREUILLE-MAY LESLIE **81**

LAROCHE BRIGITTE **81**
LESSMANN FATIMA **32**
NOEL DA SILVA VALÉRIE **65**
PERETTI PHILIPPE **34**
QURIS CHRISTEL **82**
SERVIERES PATRICIA **48**



Des questions ? Besoin d'aide ?
N'hésitez pas à contacter vos mandaté.e.s CGT !
cgoscgtoccitanie@gmail.com

19

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

LE 10 DÉCEMBRE 2026

JE VOTE aux élections professionnelles pour le nombre de mes représentant.e.s CGT en CSE mais aussi pour le nombre de mandaté.e.s CGT CGOS dans ma région.



Une CGT forte et majoritaire!



Le CGOS est administré par un conseil d'administration composé "paritairement" par :

- 50% de représentant.e.s de la FHF (Fédération Hospitalière de France) = des directeur.ice.s d'établissements,
- 50% des représentant.e.s des organisations syndicales proportionnellement aux résultats des élections professionnelles au CSE.

Cette répartition est faussement paritaire, le nombre de représentant.e.s de la FHF étant de droit, à hauteur de 50%, et non soumis aux résultats d'une quelconque élection !

Vos représentant.e.s CGT siègent dans les différentes commissions au niveau régional et/ou national.

Leur mandat leur est attribué par la Fédération CGT Santé et Action Sociale.

75% du budget du CGOS est consacré aux prestations nationales, les 25% restants sont dédiés à la gestion des 12 budgets régionaux.

Les départements d'Outre-Mer et Mayotte sont gérés par la délégation de la région île de France.

Les choix des actions et prestations proposées dépendent de la politique menée dans chaque région.

Toutes les régions ne proposent pas forcément les mêmes prestations.

**POUR DES MANDATÉ.E.S CGT ENGAGÉ.E.S ET DÉTERMINÉ.E.S
À DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES AGENTS HOSPITALIERS**

INFOS PRATIQUES

Nouveaux agents

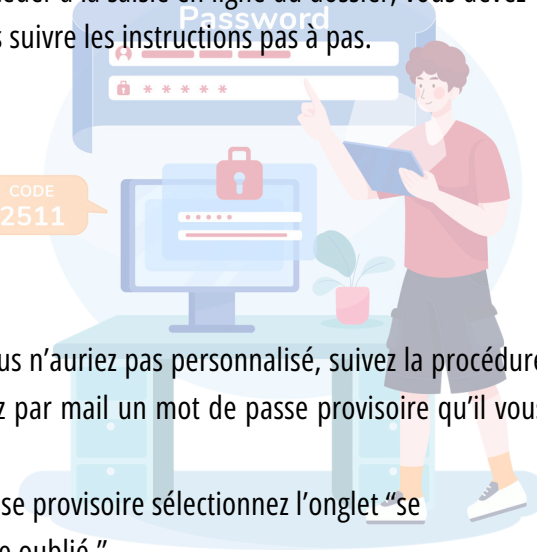
1. Demande de numéro CGOS: Sélectionner l'onglet : "Demande de numéro CGOS" dans l'espace agent CGOS - Attention, cette demande ne sert qu'à vous attribuer un numéro CGOS, en aucun cas à ouvrir vos droits.
2. Demande de mot de passe provisoire: sélectionner l'onglet: "1ère connexion". Le mot de passe est envoyé directement à l'adresse mail que vous avez déclarée au CGOS. Il devra être personnalisé dès la première connexion, dans un délai de 30 jours à compter de la demande.
3. Saisir le dossier CGOS en ligne: pour accéder à la saisie en ligne du dossier, vous devez sélectionner l'onglet "se connecter" puis suivre les instructions pas à pas.

Retrouver son numéro CGOS

En cas d'oubli de votre numéro CGOS, il est possible de le retrouver à partir de l'onglet "demande de numéro CGOS".

Mot de passe oublié

- En cas d'oubli d'un mot de passe que vous n'auriez pas personnalisé, suivez la procédure "1ère connexion". Dès lors vous recevrez par mail un mot de passe provisoire qu'il vous faudra modifier.
- Si vous aviez déjà modifier le mot de passe provisoire sélectionnez l'onglet "se connecter" puis cliquez sur "mot de passe oublié."



Le saviez vous ?



Le CGOS s'est doté d'un nouvel outil informatique qui permettra bientôt d'attribuer de facto et de façon automatique un numéro CGOS à chaque nouvel.e hospitalier.e.s embauché.e dans les établissements adhérents. L'agent pourra ainsi accéder plus facilement aux prestations sociales.

SOMMAIRE DES PRESTATIONS

PN : Prestation Nationale

PR : Prestation Régionale

LE CGOS

Le CGOS p.2

Infos pratiques p.3

VOUS ET VOTRE FAMILLE

PN Naissance-Adoption p.5

PN CESH garde d'enfants p.5

PR Centre de loisir- accueil périscolaire p.5

PN Etudes-Education-Formation p.6

PN Enfant en situation de handicap p.6

PN Congé de présence parentale p.7

PN Congé de solidarité familiale p.7

PN Noël des enfants p.7

PN Décès p.7

PR ASASM p.8 & 9

PN Aides exceptionnelles p.10

PN Logement p.10

RETRAITE

PN Départ à la retraite p.11

PR Prestation annuelle des retraité.e.s p.11

VACANCES

PR Vacances enfants et adolescent.e.s p.12

PR Vacances adultes et famille p.12

PR Chèques vacances p.13

PR PN Offres vacances p.14

BILLETTERIE ET LOISIRS

PR Sports – loisirs – Culture enfant p.15

PR Titres culture p.15

PR PN Billetterie p.15

AVANTAGES

PN CESH multiservices p.16

PN Renseignements juridiques p.16

PN Avantages conso p.17

PN Service+ p.17

VOS MANDATÉ.E.S CGT

Le mot des mandaté.e.s CGT p.17

Les élections professionnelles dans la FPH p.18

Où nous contacter ? p.19



AVANTAGES CONSO

Offres accessibles depuis la rubrique AVANTAGES CONSO du cgos.info

ou par téléphone au 01 70 56 59 24 du lundi au samedi de 8h30 à 18h30.

Presse magazine, cartes & chèques réductions, divertissements numériques, coffrets cadeaux.



SERVICES +

Offres accessibles depuis la rubrique SERVICES+ du cgos.info .

Véhicules neufs ou d'occasions, cartes carburant, soutien scolaire, assurances, logement, ...



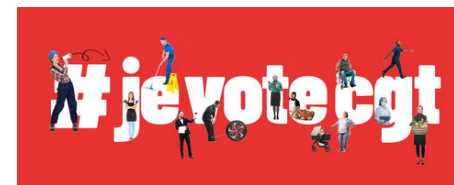
LE MOT DES MANDATÉ.E.S CGOS

Vos mandaté.e.s CGT au CGOS, au niveau régional et national, s'emploient à améliorer l'accessibilité aux vacances, aux activités socio-culturelles, sportives et à l'action sociale pour l'ensemble des hospitalier.e.s métropolitains et ultra marins.

La CGT continuera de porter le caractère social des prestations et une démarche ancrée dans la valeur de solidarité, visant à répondre aux besoins des agents en particuliers celles et ceux aux salaires et pensions les plus faibles. **C'est pourquoi nous revendiquons chaque année une augmentation des contributions à hauteur de 3%.**

Les mandaté.e.s CGT défendent et continueront de défendre l'égalité de traitement des agents actifs et retraité.e.s des petits EHPAD aux gros CHU.

**POUR
DÉFENDRE
MES DROITS**



AVANTAGES



NEW CESU MULTISERVICES



Achat de CESU papier ou e-CESU
1 ou 2 commandes par an
Montant maximum par an : 300€

Date limite : 30 novembre 2026

Quotient familial 2026	2 commandes par an	1 commande par an
Jusqu'à 810	50 % dans la limite de 75€	50 % dans la limite de 150€
De 810,01 à 910	45 % dans la limite de 67,50€	45 % dans la limite de 135€
De 910,01 à 1010	40 % dans la limite de 60€	40 % dans la limite de 120€
De 1010,01 à 1150	35 % dans la limite de 52,50€	35 % dans la limite de 105€
Supérieur à 1150	30 % dans la limite de 45€	30 % dans la limite de 90€



L'ensemble des membres du Conseil d'Administration a décidé de mettre en place cette nouvelle prestation nationale au service des agent.e.s !

RENSEIGNEMENT JURIDIQUE

Plateforme d'informations et renseignements individuels.
Renseignements gratuits depuis l'Espace agent ou par téléphone au 02 38 799 787 du lundi au vendredi de 9h à 19h.



16



VOUS ET VOTRE FAMILLE

NAISSANCE - ADOPTION

190 € par enfant.

Date limite : 6 mois après la naissance ou l'adoption.



CESU GARDE D'ENFANTS

Afin de vous aider pour la garde de votre enfant jusqu'à 6 ans.



Date limite au 30 novembre 2026

Quotient familial 2026	De 0 à 3 ans	De 4 ans à 6 ans
Jusqu'à 810	620€	320€
De 810,01 à 910	520€	270€
De 910,01 à 1010	420€	220€
De 1010,01 à 1150	320€	170€
Supérieur à 1150	220€	120€

CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

(Enfant de 3 à 18 ans) : périscolaire, Centre de loisirs, stages sportifs sans hébergement, activités de soutien scolaire.



Quotient Familial	Montant	Date limite au 31 janvier 2027
Jusqu'à 560	140 €	De 910,01 à 1010 90 €
De 560,01 à 710	135 €	De 101,01 à 1150 70 €
De 710,01 à 810	130 €	De 1150,01 à 1496 65 €
De 810,01 à 910	125 €	Supérieur à 1496 60 €



5

PRESTATION ÉTUDES ÉDUCATION FORMATION



Date limite au 31 juillet 2026



Cette prestation participe aux dépenses familiales, à la formation et aux activités périscolaires, des enfants à charge fiscale jusqu'à 25 ans.

Le versement de cette prestation est effectué sur votre compte bancaire dans le mois qui suit le traitement de votre prestation.

La demande doit être effectuée chaque année avant fin juillet.

Une prestation hébergement est proposée pour les enfants lycéen.ne.s ou en études supérieures.

Montants de base 2026

- Enfants en primaire : **74 €**
 - Enfants au Collège : **164 €**
 - Enfants au Lycée général : **238 €**
 - Enfants au Lycée professionnel : **285 €**
 - Enfants en Études supérieures : **894 €**
 - Aides à l'Hébergement : **358 €**
- Le plafond de versement correspond à 150% des montants de base.
 - La prestation Hébergement est versée sans condition de distance.
 - Un montant minimum de 30 € est requis par enfant pour les agents ayant un QF < au QF plafond : 1496.



La CGT rappelle que dans la constitution, la scolarité doit être gratuite et obligatoire. La gratuité en matière d'éducation n'est malheureusement plus une réalité et le CGOS doit pallier le désengagement de l'État.

Ce type de versement répond, malgré tout, aux besoins de nos collègues hospitalier.e.s.

ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP



Enfant jusqu'à 19 ans.
Taux d'incapacité à partir de 50 %.

Montant versé selon le quotient familial,
avec un minimum de 180 € au delà du quotient familial 1496.



Date limite au 30 novembre 2026

6



BILLETTERIE ET LOISIRS

SPORTS - LOISIRS - CULTURE ENFANT

ENFANTS DE 3 À 20 ANS

Une seule prestation versée par agent par année.
Montant annuel versé selon le quotient familial.



Date limite :
30 novembre 2026

Quotient familial 2026	Montant
Jusqu'à 810	50 €
De 810,01 à 1496	40 €
Supérieur à 1496	30 €

TITRES CULTURE

Commande depuis l'Espace agent :
paiement par CB.

Commande par courrier : paiement par
chèque.

50 % de participation C.G.O.S

Commande : **100€** (54,97€ à régler)
ou

Commande : **200€** (104,97 € à régler)
Frais de recommandé compris

Commande 1 année sur 2 uniquement



Dates limites :
30 novembre 2026 pour les commandes papier
et 31 décembre 2026 pour les commandes en ligne

BILLETTERIE

Parcs de loisirs et animaliers, concerts, spectacles, cinéma, musées et monuments, sports et détente, sorties culturelles et de loisirs...

Plusieurs tarifs proposés :

- **Prix avec participation**
- **Prix négociés**
- **Prix CSE Offres**

La CGT a obtenu une augmentation de
10% du budget de la billetterie
afin de satisfaire le maximum d'agents.

Offres accessibles depuis les rubriques BILLETTERIE et LOISIRS du cgos.info
ou par téléphone au 01 70 56 59 24 du lundi au samedi de 8h30 à 18h30.

15

OFFRES DE VACANCES



PRIX MINI

Une grande sélection de séjours et locations proposée aux agents, incluant une participation du C.G.O.S selon votre quotient familial.

Vacances sociales créées grâce à la CGT.

Sans les aides du CGOS, tant nationales que régionales, de nombreux et nombreuses hospitalier.e.s n'auraient pas les moyens de partir en vacances en famille.

La CGT continuera de démontrer la nécessité d'augmenter ce budget pour répondre aux besoins croissants de vacances des hospitalier.e.s.

**Opération réussie pour 2026 :
La CGT a obtenu un budget de 10 Millions
d'euros consacré aux vacances !!!**

PRIX REDUITS

Une grande sélection de séjours et locations proposée aux agents incluant une participation du C.G.O.S selon votre quotient familial. Grâce à la CGT, les taux de participation ont été augmentés pour 2026.

Des réductions, avec ou sans participation du C.G.O.S, sur une sélection de voyageurs pour l'agent et sa famille.

LIBRE ÉVASION

(offres proposées par certaines régions)

Dépendant de la politique menée dans chaque région. Un choix de séjours est proposé. Ces Offres négociées comprennent une participation du C.G.O.S, qui fait l'objet de discussions dans les instances.

**La CGT continuera de se battre pour l'augmentation
de cette enveloppe budgétaire et
sa mise en place sur l'ensemble des régions car
cette prestation est au cœur de nos valeurs.**

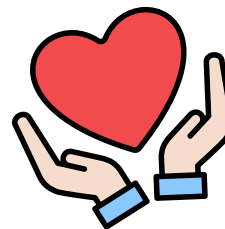
CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE

- 20 € par jour d'absence.
- 10 € par demi-journée. (selon attestation AJPP de la CAF)
Prestation non ouverte aux retraité.e.s.

 **Date limite : 6 mois suivant la fin du congé de présence parentale**

CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE

- 20 € par jour d'absence.
- 10 € par demi-journée. (selon attestation AJPP de la CAF)
Prestation non ouverte aux retraité.e.s.



 **Date limite : 6 mois suivant la fin du congé de solidarité familiale.**

NOËL DES ENFANTS

Chèque cadeau par enfant :
30€ de 1 an à 12 ans.



 **Date limite :
dossier C.G.O.S
envoyé avant le 31
octobre 2026**

DÉCÈS

Décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé, ou de son enfant à charge fiscale.

→ 800 €



 **Date limite : 6 mois
après le décès**



L'A.S.A.S.M.

AGENTS EN SITUATION DE MALADIE



Une compensation partielle de la perte de rémunération pour maladie selon l'indice majoré :

- Jusqu'à 380 : 46%
- De 381 à 650 : 45%
- Supérieur à 650 : 44%

Sauvée grâce à la mobilisation des personnels qui ont signé massivement la pétition de la CGT pour exiger son maintien, cette prestation continue d'être attaquée et risque à tout moment de disparaître !

La CGT refuse la voir passer aux mains de groupes assurantiels.

Dans un contexte où les Lois de Financement de la Sécurité Sociale contraignent drastiquement les budgets des établissements de santé, aggravant considérablement les conditions de travail des hospitalier.e.s.



LA CGT

REVENDIQUE :

TITULAIRE STAGIAIRE

- La suppression du jour de carence
- Le maintien de la rémunération à taux plein

Type de maladie	Durée max.	Prise en charge établissement (traitement indiciaire brut)	Prise en charge CGOS (% selon l'indice)	Commentaires
Maladie Ordinaire	1 an	• 3 mois à 90% • 9 mois à ½ traitement	• 5 mois	Période anniversaire
Congé Longue Maladie	3 ans	• 1 an à plein traitement • 2 ans à ½ traitement	• Les 5 premiers mois de chaque année à ½ traitement	Décision administrative sur toute la durée du CLM
Congé Longue Durée non imputable au service	5 ans	• 3 ans à plein traitement • 2 ans à ½ traitement	• Les 5 premiers mois de chaque année à ½ traitement	Décision administrative sur toute la durée du CLD
Congé Longue Durée imputable au service	8 ans	• 5 ans à plein traitement • 3 ans à ½ traitement	• Les 5 premiers mois de chaque année à ½ traitement	Décision administrative sur toute la durée du CLD

8

Quotient familial 2026	Montant
Jusqu'à 560	45% dans la limite de 300 €
De 560,01 à 710	40% dans la limite de 300 €
De 710,01 à 810	35% dans la limite de 300 €
De 810,01 à 910	30% dans la limite de 300 €
De 910,01 à 1010	25% dans la limite de 300 €
De 1010,01 à 1150	20% dans la limite de 300 €
De 1150,01 à 1496	15% dans la limite de 270 €
Supérieur à 1496	10% dans la limite de 180 €

CHÈQUES VACANCES
ACHAT AVEC OU SANS ÉPARGNE

Participation C.G.O.S versée selon le quotient familial.
Achat d'ANCV connect ou classique papier.



Date limite :
31 octobre 2026

La CGT porte haut et fort la revendication de l'accès aux vacances pour toutes et tous ! Quelque soit son niveau de salaire, chaque agent doit pouvoir bénéficier de vacances, seul.e ou en famille, loin des soucis du quotidien.



TOUBIB OR NOT TOUBIB ?



Depuis 2021, les médecins hospitaliers peuvent chaque année ouvrir un dossier CGOS pour profiter des prestations, qui sont sans participation financière du CGOS, du fait de l'absence de contribution.

La CGT est favorable à l'intégration des médecins au CGOS à condition qu'ils disposent d'un CGOS spécifique répondant à leurs besoins et d'un financement à la hauteur de leurs attentes.

13

VACANCES

VACANCES ENFANTS / ADOLESCENT.E.S

ENFANTS JUSQU'À 20 ANS

Séjours avec hébergement.
Montant minimum des frais : **30 €** par demande.
Montant annuel versé selon le quotient familial.



Date limite : 31 janvier 2027



Quotient familial 2026	Montant
Jusqu'à 560	200 €
De 560,01 à 710	165 €
De 710,01 à 810	145 €
De 810,01 à 910	130 €
De 910,01 à 1010	115 €
De 1010,01 à 1150	105 €
De 1150,01 à 1496	90 €
Supérieur à 1496	80 €

VACANCES ADULTES ET FAMILLE

Locations, séjours voyages (en France et à l'étranger).
Frais de transports collectifs.
Montant minimum des frais : **30€** par demande.
Montant annuel versé selon le quotient familial.



**Date limite :
31 janvier 2027**

Quotient familial 2026	Montant
Jusqu'à 560	310 €
De 560,01 à 710	270 €
De 710,01 à 810	250 €
De 810,01 à 910	205 €
De 910,01 à 1010	110 €
De 1010,01 à 1150	100 €
De 1150,01 à 1496	90 €
Supérieur à 1496	70 €

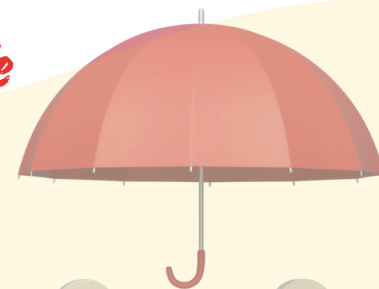


CONTRACTUELLE



Type de maladie	Ancienneté requise	Prise en charge établissement (traitement indiciaire brut)	Prise en charge CGOS (% selon l'indice)	Commentaires
Maladie Ordinaire	entre 4 mois et 2 ans	1 mois à 90% 1 mois à ½ traitement - Au delà : IJSS	1 mois à ½ traitement 1 mois à ½ traitement	Demande d'attestation IJSS (Indemnité Journalière de la Sécurité Sociale)
	entre 2 ans et 3 ans	2 mois à 90% 2 mois à ½ traitement - Au delà: IJSS	2 mois à ½ traitement 1 mois à ½ traitement	
	supérieure à 3 ans	3 mois à 90% 3 mois à ½ traitement - Au delà: IJSS	3 mois à ½ traitement	
Grave maladie	supérieure à 3 ans	1 an à plein traitement 2 ans à ½ traitement	Les 3 premiers mois de chaque année à ½ traitement	Décision administrative

La Protection Sociale Complémentaire



La CGT revendique et lutte pour une Protection Sociale Complémentaire de haut niveau pour l'ensemble des hospitalier.e.s tout en maintenant et renforçant le CGOS qui est très important et nécessaire pour les agent.e.s.

AIDES EXCEPTIONNELLES

(REMBOURSABLES OU NON)



C.P.A.S. : Commission permanente des aides et secours



Commission régionale qui se réunit au minimum 1 fois/mois.
(aides remboursables : **8 000 €** maximum par agent)

Cette commission, **primordiale pour la CGT**, peut aider par le biais d'Aides Exceptionnelles Non Remboursables ou Remboursables, les agents qui se trouvent en difficulté face aux aléas de la vie (séparation, accident,...), pour faire face à des dépenses que les agents ne pourraient supporter seuls.

Secours d'urgence

Incendies, inondations, situations dramatiques ou catastrophes naturelles.
La demande doit être faite directement au CGOS Occitanie puis l'agent doit envoyer dans les plus brefs délais un dossier complet pour une présentation à la prochaine commission régionale.

F.S.L. : Fond Solidarité Logement

Aide remboursable étudiée par la commission régionale.
(**8 000 €** maximum par agent)
Location, déménagement, travaux, frais liés à l'accession à la propriété.



Dates des commissions

13	10	12	14	05	02	02	28	03	06	10	15
Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Juillet	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.

Vos mandaté.e.s CGT militent chaque année pour le maintien et l'augmentation de ce budget, essentiel pour aider concrètement les agents.

La CGT se bat pour l'augmentation des salaires et des pensions, indexés sur l'inflation, qui permettrait de lutter efficacement contre les difficultés financières qui peuvent nous impacter.

Rapprochez-vous du contact CGOS de votre établissement et/ou de l'assistant.e social.e du personnel, ou **d'un.e mandaté.e CGOS (coordonnées page 19)** pour vous aider à constituer votre dossier.
Les dossiers sont présentés de manière anonyme pendant les commissions.

10

RETRAITE



DÉPART À LA RETRAITE

- Indices majorés inférieurs à 505 : **60 €**
- Indices majorés de 506 à 765 : **55 €**
- Indices majorés supérieurs à 765 : **50 €**

Aide versée par année de service effectuée dans un établissement adhérent au CGOS au moment du départ à la retraite.

Demande établie par l'établissement.

C'est sous l'impulsion de la CGT que cette prestation, menacée suite à un rapport de la cour des comptes, a été sauvée.



PRESTATION ANNUELLE DES RETRAITÉ.E.S



Non cumulable l'année du départ à la retraite.

Montant annuel versé selon le quotient familial, jusqu'à 790 maximum.



Date limite : 30 novembre 2026

Quotient familial 2026	Montant
Jusqu'à 385	950 €
De 385,01 à 455	800 €
De 455,01 à 515	650 €
De 515,01 à 615	450 €
De 615,01 à 790	350 €

Le saviez-vous ?



Le 14 décembre 2024, le puissant Cyclone CHIDO frappe Mayotte, dévastant l'île avec des rafales de vent estimées à 250 km/h par endroit. Environ 59% des habitations sont dévastées.
En moins de 2 semaines, le CGOS a pu apporter une aide concrète pour répondre aux besoins urgents de solidarité de nos collègues hospitaliers Mahorais et Mahoraises.

11